



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 139 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour 2023

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général présente ci-après son septième rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et du centre des visiteurs, réalisés dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, conformément à la section VIII de la résolution [76/246 A](#) de l'Assemblée générale.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/76/308](#)), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, les services de gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées.

Au cours de la période considérée, la nouvelle procédure d'appel à la concurrence pour les principaux travaux de rénovation de l'Africa Hall a été menée à bien et le contrat de construction a été attribué en août 2022. D'après les prévisions actuelles, le projet devrait être, pour l'essentiel, achevé en mai 2024, soit huit mois plus tard que prévu dans le précédent rapport. Grâce aux mesures d'analyse de la valeur qui ont été prises et aux délais d'exécution plus courts qui ont été convenus avec l'entrepreneur chargé des principaux travaux, il est prévu que le projet soit mené à bien sans dépassement du montant maximum approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à ouvrir un crédit de 6 244 000 dollars pour 2023.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [70/248 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses, d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Dans les résolutions qu'elle a adoptées ultérieurement ([71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#), [74/263](#), [75/253 A](#) et [76/246 A](#)), elle a pris note des progrès accomplis pendant les périodes considérées et du calendrier d'exécution prolongé et ouvert un crédit d'un montant total de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2022. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux est le septième rapport d'activité à avoir été établi depuis que l'Assemblée a approuvé le projet en 2015.
2. Dans son précédent rapport d'activité ([A/76/308](#)), le Secrétaire général a indiqué que la date prévue pour l'achèvement de l'essentiel des travaux avait été repoussée à septembre 2023. En raison de retards supplémentaires observés pendant la période à l'examen dans la procédure d'appel à la concurrence lancée pour les principaux travaux de rénovation, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) prévoit désormais que le projet devrait être, pour l'essentiel, achevé en mai 2024, soit huit mois plus tard.
3. Le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation a été attribué en août 2022, et la prestation des services connexes a commencé. Au moment de la rédaction du présent rapport, les procédures de passation de marchés portant sur les systèmes de conférence et les systèmes informatiques étaient en cours. Conformément au paragraphe 9 de la section X de la résolution [75/253 A](#) de l'Assemblée générale, au paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/7/Add.13](#)) et aux enseignements tirés de l'expérience, l'Organisation procède actuellement à une enquête sur les antécédents des soumissionnaires ayant soumis le meilleur dossier pour les systèmes de conférence et les systèmes informatiques, l'objectif étant d'attribuer le contrat à un entrepreneur juridiquement et financièrement solide d'ici à octobre 2022. Les contrats relatifs à la restauration des œuvres d'art sont au stade de l'attribution et devraient être signés d'ici à octobre 2022.
4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) demeure un facteur de risques pour le projet et peut notamment avoir une incidence sur la chaîne d'approvisionnement (et sur le coût des biens et services de construction) et sur le calendrier d'exécution du projet.
5. Le Secrétaire général reste déterminé à mener le projet à bien sans dépasser le budget maximum approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars, y compris une réserve en cas d'augmentation des coûts et une réserve pour imprévus.

II. Objectifs du projet

6. Malgré les difficultés et les retards, l'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs fixés, à savoir rénover l'Africa Hall tout en respectant son authenticité historique et architecturale et en corrigeant les défauts qu'il présente au regard des normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ; c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ; d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à

l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs.

7. Le projet de rénovation de l'Africa Hall continue d'être exécuté dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et en restaurant l'intégrité historique, culturelle et architecturale du bâtiment. Toute évolution ou modification éventuelle sera évaluée en fonction des objectifs globaux du projet, notamment en matière de coût, de délais et de qualité.

III. Gouvernance et gestion du projet

A. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

8. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni quatre fois : en septembre 2021 et en février, en juin et en août 2022.

9. Les réunions du Comité ont pour objet de tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clefs informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition aux risques et de faciliter leur prise de décisions à haut niveau. Le Comité demeure un élément de gouvernance essentiel en ce qu'il réunit les principaux bénéficiaires du bâtiment rénové afin qu'ils discutent et conviennent de l'élaboration et de l'exécution du projet, y compris des modifications éventuelles à apporter à tout élément initial convenu qui seraient du ressort du Secrétariat.

10. Au cours de la dernière réunion du Comité, tenue en août 2022, les participants ont été informés de l'état d'avancement des procédures de passation de marchés liées au projet, notamment celles qui portent sur les principaux travaux de rénovation, sur les systèmes de conférence et les systèmes informatiques et sur la restauration des œuvres d'art.

11. Le cahier des charges et les objectifs approuvés du projet ont été rappelés aux parties prenantes, à qui il a été demandé de limiter au strict minimum le nombre de modifications demandées par le maître d'ouvrage (comme expliqué au paragraphe 31 a) du présent rapport) afin d'éviter des coûts supplémentaires et de nouveaux retards. Par ailleurs, les parties prenantes ont été informées des répercussions potentielles que pourraient avoir la pandémie de COVID-19 (par exemple une augmentation des coûts) et d'autres événements de portée mondiale sur le projet, et des activités de gestion des risques qui avaient été entreprises.

Conseil consultatif

12. Le Conseil consultatif s'est réuni en novembre 2021 et en mars 2022. À ces occasions, il a été informé de l'avancement du projet et des risques associés. Ses membres ont continué de s'acquitter activement de leurs fonctions et ont formulé à l'intention du maître d'ouvrage des recommandations utiles concernant les retards accumulés et leurs répercussions sur le budget du projet.

13. À ce jour, le Conseil consultatif a fourni avis et conseils sur la conception du projet, les stratégies de réorganisation de la campagne de mobilisation de ressources, les stratégies de mobilisation de contributions volontaires et les moyens d'améliorer et de renforcer la coordination avec les autorités du pays hôte. La personne qui représente le pays hôte auprès du Conseil a réaffirmé le soutien constant apporté par le Gouvernement au projet.

Coordination avec le Siège

14. Le rôle du Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget reste inchangé. L'accord relatif à l'administration et à la coordination que la CEA et le Service ont conclu en 2017 continue de régir les attributions des acteurs intervenant sur différents aspects de la gestion du projet, comme la gestion du changement et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement du projet.

15. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens a continué d'apporter son appui dans le cadre de la nouvelle procédure d'appel à la concurrence, lancée par la CEA pour les principaux travaux de rénovation, et des autres activités de passation de marchés liées au projet. Il a tenu chaque semaine des réunions de coordination avec l'équipe de gestion du projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA, le Groupe des achats de la CEA et la Division des achats au Siège pour discuter de l'avancement des activités de passation de marchés et des risques connexes.

16. À l'occasion des réunions de coordination tenues une semaine sur deux avec l'équipe de gestion du projet, le Service de la politique de gestion mondiale des biens a continué de prodiguer des orientations et des conseils techniques et de faire connaître les meilleures pratiques et les enseignements tirés des autres projets de construction en cours. Les meilleures pratiques et les enseignements tirés du projet de rénovation de l'Africa Hall seront également diffusés par le Service au bénéfice des autres projets de construction des Nations Unies en cours, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.13, par. 14). Le Service fait également office d'intermédiaire principal entre la CEA et les principales parties prenantes au Siège, en particulier le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le Bureau des affaires juridiques.

17. Depuis octobre 2017, le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international pour ce qui est de fournir au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques liés à la construction. Avant la publication du rapport d'activité semestriel sur les services indépendants de gestion des risques, l'équipe de gestion du projet et les principales parties prenantes ont tenu tous les trois mois des réunions sur la gestion des risques. Ces réunions avaient pour but de permettre à tous les acteurs de comprendre l'incidence que les risques définis dans l'inventaire pourraient avoir sur le calendrier et le plan de dépenses du projet, ainsi que les imprévus connexes, comme indiqué plus en détail à la section IV du présent rapport.

B. Gestion du projet

18. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un(e) chef de projet (P-5), qui rend compte au (à la) responsable du projet, à savoir le (la) Directeur(trice) de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un(e) architecte-ingénieur(e) (P-4), d'un(e) ingénieur(e) responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)], d'un(e) assistant(e) aux expéditions et à la logistique [agent(e) local(e)] et d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. La procédure de recrutement d'un(e) assistant(e) aux expéditions et à la logistique est en cours et un(e) candidat(e) devrait être sélectionné(e) prochainement.

19. En application du paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.13), la CEA a évalué si l'emploi de temporaire de spécialiste des achats (P-3) était nécessaire et conclu qu'il ne l'était plus puisque l'Assemblée générale avait approuvé, dans sa résolution 75/253 A, la création d'un emploi de temporaire réservé à un(e) responsable des marchés (P-3) et que (la) titulaire de cet emploi avait pris ses fonctions en décembre 2021 et ainsi renforcé l'équipe de gestion du projet. Comme l'essentiel des activités de passation de marchés ont été achevées, l'équipe n'a plus besoin des services d'un(e) spécialiste des achats à plein temps, et les services du (de la) responsable des marchés répondent mieux aux besoins à ce stade du projet. À l'avenir, le (la) responsable des marchés remplacera le (la) spécialiste des achats (P-3) (dont l'emploi a été supprimé à la fin du mois d'août 2021) et fera partie de l'équipe jusqu'à ce que le projet soit, pour l'essentiel, achevé. Le Groupe des achats de la CEA apportera son concours à toutes les procédures de passation de marchés restant à réaliser pour le projet, selon les besoins.

20. Comme indiqué dans les précédents rapports, un emploi de temporaire de coordonnateur(trice) du projet (P-4) est rattaché au Service de la politique de gestion mondiale des biens, à New York. Cet emploi a vu son mode de financement modifié en 2021 et 2022, années pendant lesquelles il a été financé à parts égales par le projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA et le projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi. À partir de 2023, il sera de nouveau financé à parts égales par le projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA et le projet de mise aux normes parasismiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le (la) titulaire continue d'assurer des services d'appui et de supervision des grands projets de construction de l'Organisation, notamment des services de coordination de la gestion des risques.

21. Pour éviter toute interruption dans la gestion courante du projet, les emplois créés uniquement pour le projet seront reconduits jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux du projet, prévu pour mai 2024.

22. Les six emplois d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] approuvés par l'Assemblée générale à la section V de sa résolution 71/272 A ont été supprimés en 2021 afin de maîtriser les dépenses du projet et rétablis en avril 2022 pour que la sécurité du chantier soit assurée. Ils seront reconduits jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux du projet.

23. On trouvera dans le tableau 1 le détail de l'occupation des emplois de temporaire depuis le début du projet.

Tableau 1
Occupation des emplois de temporaire depuis le début du projet

Emplois de temporaire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévisions)
Chef de projet (P-5)	Pourvu depuis mars 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Ingénieur(e) de projet (P-4)	Vacant	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Responsable des marchés (P-3)	—	—	—	—	—	Pourvu depuis décembre 2021	Pourvu	Pourvu

<i>Emplois de temporaire</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Ingénieur(e) responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Pourvu depuis septembre 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Vacant	Pourvu depuis février 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Vacant	Pourvu depuis mars 2017	Vacant depuis octobre 2018	Vacant	Vacant	Pourvu depuis juillet 2021	Pourvu	Pourvu
Assistant(e) aux expéditions et à la logistique [agent(e) local(e)]	Pourvu depuis août 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis janvier 2021	Vacant	Pourvu
Assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)]	Vacant	Pourvu depuis mars 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant d'août à novembre 2021	Pourvu	Pourvu
Assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]	Pourvu depuis mars 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Coordinateur(trice) du projet (P-4) – emploi basé au Siège de l'Organisation des Nations Unies	–	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^b	Pourvu ^b	Pourvu ^a
Spécialiste des achats (P-3)	Vacant	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis septembre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu

<i>Emplois de temporaire</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis octobre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu
Agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)]	–	Pourvu depuis octobre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu

^a Emploi financé à parts égales par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Afrique.

^b Emploi financé à parts égales par l'Office des Nations Unies à Nairobi et la Commission économique pour l'Afrique.

C. Responsabilité du projet

24. Conformément à la résolution 76/246 A et aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé virtuellement au sixième audit annuel du projet de rénovation de l'Africa Hall entre janvier et mars 2021. Le dernier rapport d'audit interne (2022/026, 29 juin 2022) contient les six recommandations ci-après, qui ont toutes été acceptées par la CEA et qui sont en cours d'application :

a) La CEA devrait faciliter la nomination accélérée des membres suppléants du Conseil consultatif afin de tirer le meilleur parti de leur rôle d'ici à l'achèvement du projet ;

b) Le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devrait travailler de concert avec le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques afin que les rapports semestriels sur l'état d'avancement du projet soient publiés en temps voulu ;

c) Avec l'appui de la Division des achats et du Service de la politique de gestion mondiale des biens, la CEA devrait examiner formellement les enseignements tirés des activités de passation de marchés menées dans le cadre du projet de rénovation de l'Africa Hall qui pourraient contribuer à prévenir des retards et des augmentations de coûts liés à la passation de marchés dans des projets futurs ;

d) Avec l'appui du Bureau des affaires juridiques, la CEA devrait élaborer un document de position dans lequel elle analyserait la possibilité d'engager un recours contre la coentreprise engagée dans le cadre du projet, compte tenu des lois sur la faillite, et conseiller le maître d'ouvrage à cet égard ;

e) La CEA devrait demander au Comité d'examen des fournisseurs d'envisager d'imposer officiellement des sanctions aux partenaires de la coentreprise qui n'a pas respecté le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation ;

f) La CEA devrait contrôler plus strictement le calendrier du projet afin de s'assurer que les jalons seront respectés et d'éviter de nouvelles augmentations du coût du projet.

25. Dans son rapport, le BSCI a confirmé qu'en décembre 2021, toutes les recommandations qu'il avait formulées à l'occasion des audits précédents avaient été appliquées et classées.

26. La CEA accorde une grande importance aux audits régulièrement effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et aux membres de l'équipe de gestion du projet d'examiner et d'améliorer les

procédures d'exécution du projet, conformément aux règlements, règles et directives de l'Organisation applicables.

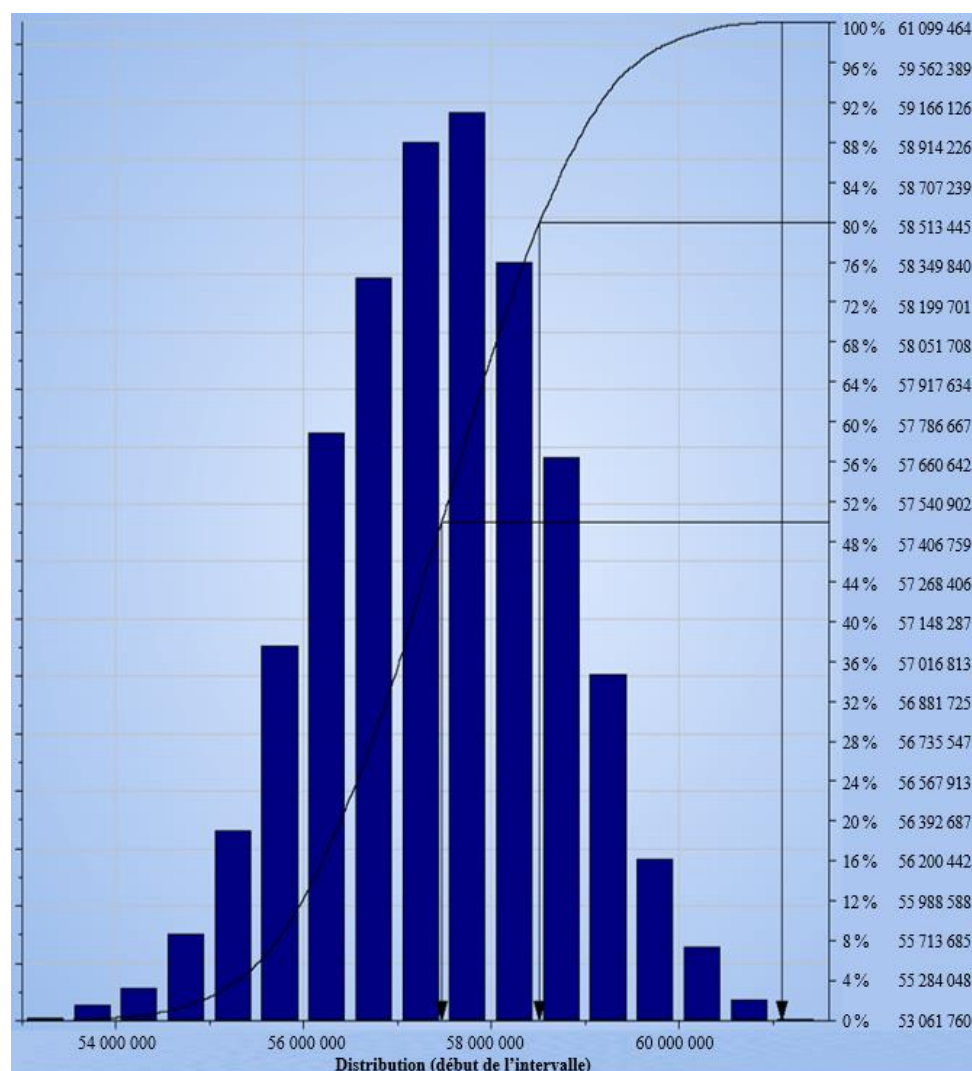
IV. Gestion des risques

Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

27. Au nom du Service de la politique de gestion mondiale des biens, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a organisé des réunions régulières pour examiner l'inventaire des risques du projet et fournir des conseils sur la gestion des risques. Depuis 2017, il a établi neuf rapports d'activité semestriels sur les services indépendants de gestion des risques pour apporter un appui continu à la prise de décisions du maître d'ouvrage.

28. En juin 2022, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a procédé à la cinquième simulation selon la méthode de Monte-Carlo, en s'appuyant sur une évaluation actualisée des risques existants et des risques qui avaient été mis au jour récemment. Les résultats auxquels il est parvenu sont présentés dans la figure I.

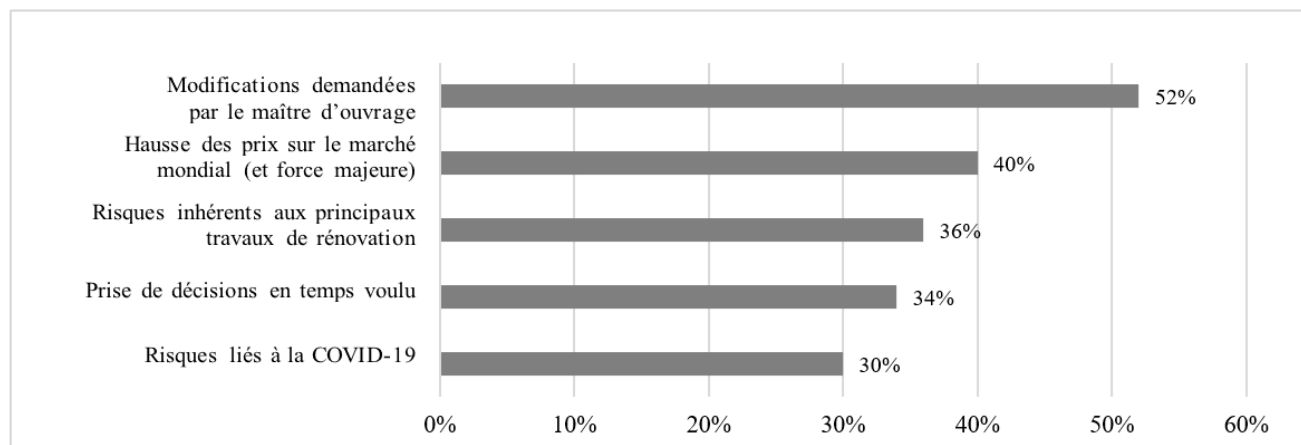
Figure I
Histogramme des coûts associés aux risques analysés (juin 2022)
 (En dollars)



29. Comme indiqué dans la figure I, la cinquième simulation a montré que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,9 millions de dollars était de 32 %, soit un recul par rapport à la simulation de 2021, qui affichait un taux de probabilité de 49 %. Ce taux est inférieur aux taux obtenus lors des quatre précédentes simulations, à savoir 75 % en 2018, 69 % en 2019, 43 % en 2020 et 49 % en 2021, et au taux cible, à savoir 80 %.

30. La simulation de Monte Carlo réalisée en 2022 a également donné lieu à la mise à jour de l'analyse de sensibilité présentée à la figure II, qui met en évidence les cinq risques susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur le coût global du projet. Dans la figure II, les risques sont présentés par ordre décroissant, en partant du risque qui a la plus grande incidence, sur la base d'une corrélation statistique. Dans le cadre du projet de rénovation de l'Africa Hall, les principaux risques découlent des incertitudes liées aux modifications demandées par le maître d'ouvrage et de l'augmentation au niveau mondial des prix des biens et services de construction.

Figure II
Analyse de sensibilité (juin 2022)



Description des cinq principaux risques liés au projet

31. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques recensés dans l'analyse de sensibilité, ainsi que des explications quant aux mesures d'atténuation prises :

a) **Modifications demandées par le maître d'ouvrage.** Ce risque arrive en tête cette année puisque le projet entre dans sa quatrième phase, celle de la construction, et que tout ajustement demandé par le maître d'ouvrage ou les parties prenantes et supposant une modification du plan final pourrait donc entraîner des coûts supplémentaires. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet collabore étroitement avec les principaux acteurs institutionnels depuis le lancement du projet et poursuivra de la sorte jusqu'à ce que celui-ci soit achevé, l'objectif étant qu'un changement ne puisse être apporté que s'il n'entraîne pas d'augmentation des coûts ou de nouveaux retards.

b) **Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure).** Figurant pour la première fois parmi les cinq principaux risques liés au projet, ce risque découle des perturbations que connaît actuellement la chaîne d'approvisionnement mondiale et qui ont entraîné une hausse des prix des matériaux, notamment du carburant, du bois, du ciment et de l'acier, et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Jusqu'à ce que des contrats forfaitaires soient signés pour tous les volets restants, il est possible qu'une hausse des prix des biens et services nécessaires se répercute sur le coût du projet. De plus, si le projet subit des retards supplémentaires, il existe toujours un risque de réclamations de la part des entrepreneurs concernant le prix plus élevé des biens et services qui pourraient devoir être acquis après la date de fin du contrat convenue. Pour atténuer ce risque, la CEA continuera d'élaborer des plans réalistes pour les appels à la concurrence et l'exécution des contrats, de les appliquer et d'agir rapidement, le cas échéant, pour que le calendrier fixé soit respecté. Lorsque les contrats forfaitaires seront attribués pour les volets restants, le risque d'augmentation des coûts et les autres risques liés à l'exécution du projet seront transférés aux entrepreneurs concernés. Afin de limiter les retards pendant l'exécution du projet, l'équipe de gestion du projet travaillera en étroite collaboration avec les entrepreneurs, notamment pour déterminer quels sont les articles pour lesquels les délais de livraison sont longs et, de manière plus générale, quelles sont les procédures d'achat qui devraient faire l'objet d'une attention particulière afin que les articles nécessaires soient livrés en temps voulu.

c) **Risques inhérents aux principaux travaux de rénovation.** Ce risque n'arrive plus en tête cette année parce que le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation a été signé et que, de ce fait, le risque d'augmentation des coûts a été transféré à l'entrepreneur. Néanmoins, tout retard supplémentaire dans le projet pourrait entraîner des réclamations de la part des entrepreneurs concernant le prix plus élevé des biens et services qui pourraient devoir être acquis après la date de fin du contrat convenue. Comme il s'agit d'un projet de rénovation, il est également plus probable que certains éléments du projet doivent être modifiés si des problèmes restés cachés jusque-là sont mis au jour pendant la rénovation. Si de tels risques se concrétisent et font obstacle au bon déroulement du projet, il faudra avoir recours à la réserve pour imprévus pour les maîtriser. Pour atténuer ces risques, l'équipe de gestion du projet travaillera en étroite collaboration avec l'entrepreneur afin d'appuyer au mieux l'exécution du projet et de veiller à ce que les principales parties prenantes (notamment les services de gestion des installations, les services de sûreté et de sécurité, les services informatiques et les services de gestion des conférences) soient tenues informées, qu'elles participent activement à l'exécution du projet pendant la période restante, qu'elles contribuent à trouver des solutions à tout problème qui pourrait être mis au jour pendant la construction et qu'elles concourent ainsi à faciliter l'achèvement du projet dans les délais fixés et dans les limites du budget prévu.

d) **Prise de décisions en temps voulu.** Figurant pour la première fois parmi les cinq principaux risques liés au projet, ce risque traduit l'importance qu'il y a à garantir l'exécution en temps voulu des activités (de construction) prévues. Compte tenu des retards accumulés à ce jour, et sachant que le projet entre dans sa quatrième phase (construction) et que les volets restants (principaux travaux de rénovation, systèmes de conférence et systèmes informatiques et restauration des œuvres d'art) devraient bientôt être entamés, tout nouveau retard dans l'exécution du projet pourrait être coûteux et doit donc être évité, ce qui suppose que l'équipe de gestion du projet prenne des décisions efficaces et opportunes en toute connaissance de cause. Pour atténuer le risque que de longs processus d'examen et d'approbation entraînent des retards, l'équipe devra faire en sorte que les processus et procédures opérationnels spécifiques au projet (standard) soient adaptés à l'objectif visé, qu'ils apportent une valeur ajoutée et qu'ils soient efficaces.

e) **Risques liés à la COVID-19.** Cette année, ce risque figure plus bas dans le classement que les années précédentes car les perturbations liées à la COVID-19 sont devenues moins menaçantes au cours de la période considérée ; il existe toutefois plusieurs inconnues qui pourraient avoir une incidence sur le projet. Par exemple, il existe toujours un risque que la mise en œuvre des principaux travaux de rénovation prenne plus de temps que prévu si l'entrepreneur doit appliquer d'éventuelles mesures locales de distanciation physique (par exemple, limiter ou réduire le nombre d'ouvriers présents sur le chantier). Il est également à craindre que les mesures locales de précaution face à la COVID-19 augmentent les coûts d'exécution des principaux travaux de rénovation si l'entrepreneur est tenu de fournir des installations hygiéniques ou d'autres installations communes supplémentaires (installations sanitaires, vestiaires, salles de pause ou postes de secours). L'industrie du bâtiment a été touchée par les perturbations des échanges commerciaux et le relèvement à court et à long terme reste incertain. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet et le Service de la politique de gestion mondiale des biens, épaulés par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, suivent attentivement la situation.

32. On trouvera dans le tableau 2 l'évolution des cinq principaux risques liés au projet au cours des trois dernières années.

Tableau 2
Les cinq principaux risques liés au projet sur les trois dernières années

	<i>Classement précédent (A/75/319, par. 32)</i>	<i>Classement précédent (A/76/308, par. 30)</i>	<i>Classement actuel (A/77/339, par. 31)</i>
1	Risques liés à la COVID-19	Principaux travaux de rénovation	Modifications demandées par le maître d'ouvrage
2	Principaux travaux de construction	Risques liés à la COVID-19	Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure)
3	Modifications de conception demandées par le maître d'ouvrage	Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	Risques inhérents aux principaux travaux de rénovation
4	Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	Systèmes de conférence et systèmes informatiques	Prise de décisions en temps voulu
5	Systèmes de conférence et systèmes informatiques	Modifications demandées par le maître d'ouvrage	Risques liés à la COVID-19

Gestion intégrée des risques

33. Épaulée par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, l'équipe de gestion du projet a continué de mener des activités de gestion intégrée des risques au niveau local. Ces activités ont notamment consisté à tenir à jour l'inventaire, qui demeure un répertoire évolutif de tous les risques passés et présents, chaque risque étant attribué à un membre du personnel chargé de le surveiller et de prendre des mesures correctrices si nécessaire, conformément au plan d'atténuation arrêté. Par ailleurs, l'équipe communique régulièrement avec les consultants spécialisés et les entrepreneurs dans le cadre de leurs activités de gestion des risques respectives.

V. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec les États Membres et le Gouvernement du pays hôte

34. Bien que la CEA ait rencontré quelques difficultés opérationnelles supplémentaires du fait des conditions de sécurité qui régnaient en novembre et décembre 2021, l'accord signé entre l'Organisation et le Gouvernement éthiopien est toujours en vigueur et continue de faciliter l'importation des biens et services nécessaires au projet. La collaboration avec les autorités locales à l'appui du projet s'est poursuivie de manière positive et efficace.

Contributions volontaires

35. Pour mettre en valeur le projet et assurer sa promotion par les médias, la CEA l'a présenté à l'Expo 2020, qui a eu lieu à Doubaï (Émirats arabes unis) en mars 2022 (l'événement devait initialement avoir lieu en octobre 2021 mais a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19). À cette occasion, la Commission a également pu mettre en pratique sa stratégie de mobilisation des ressources.

36. La présentation du projet à l'Expo 2020 a permis à l'équipe qui s'est rendue sur place de rencontrer un représentant du Gouvernement des Émirats arabes unis et d'aborder à cette occasion différentes possibilités de parrainage du projet. À la suite de cette réunion, la CEA a proposé plusieurs options susceptibles d'intéresser le

Gouvernement, à savoir : a) financer l'installation d'une centrale solaire pour améliorer l'efficacité énergétique de la CEA ; b) apporter une contribution à des éléments visibles du projet, comme la fontaine extérieure ou d'autres œuvres d'art ; c) contribuer à l'amélioration des systèmes de conférence et des systèmes informatiques, par exemple en finançant l'acquisition de l'écran principal de la salle des séances plénières, ou à la numérisation des archives. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

37. Comme indiqué dans le précédent rapport d'activité [[A/76/308](#), par. 21 c) et 36)] et au paragraphe 49 c) du présent rapport, la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA a engagé un(e) spécialiste de la mobilisation des ressources, qui a élaboré un projet de plan d'action visant à mobiliser des ressources auprès des États Membres et du secteur privé, conformément aux règles et règlements de l'ONU et aux stratégies de la CEA. Ce plan d'action a été présenté au Comité des parties prenantes et au Conseil consultatif du projet pour qu'ils se penchent sur sa mise en œuvre. Les deux comités se sont félicités du plan d'action.

38. Pour donner suite au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/7/Add.13](#)), la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources a mis en place un programme visant à sensibiliser les États membres de la CEA à la question des ressources nécessaires pour le projet de rénovation de l'Africa Hall. À la fin du mois de juillet 2022, la Section avait contacté plus de 50 ambassades d'États d'Afrique sises en Éthiopie pour leur demander d'apporter un soutien financier au projet. La CEA entreprend actuellement un exercice similaire pour trouver 20 donateurs supplémentaires dans le cadre de ses efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources, et plusieurs activités de suivi sont prévues au cours des six prochains mois. D'ici à la fin septembre 2022, la Section devrait avoir contacté plus de 70 donateurs potentiels, qui avaient été recensés dans le cadre du programme de sensibilisation de la CEA.

39. À l'occasion de la cérémonie organisée pour marquer le début des principaux travaux de rénovation après la signature du contrat correspondant, le Conseil consultatif et le Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA prévoient pour octobre 2022 une manifestation qui permettra de promouvoir davantage le projet auprès des membres du corps diplomatique accrédités en Éthiopie. Pendant cette manifestation, des possibilités de parrainage seront présentées, l'objectif étant d'obtenir des contributions volontaires.

Passation des marchés

40. Comme indiqué dans le précédent rapport d'activité et dans les prévisions de dépenses (voir annexe I), la stratégie d'exécution du projet consiste à diviser le programme de travail en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

41. Le volet « travaux préparatoires et déménagement », qui a vu la modernisation de certaines parties des immeubles Le Congo et Le Nil et le déménagement des occupants de l'Africa Hall, a été mené à son terme en juillet 2021 et les bâtiments concernés ont été remis aux utilisateurs finaux de la CEA en novembre 2021. En ce qui concerne les réclamations pour créances impayées soumises par l'entrepreneur, la CEA travaille actuellement avec le Bureau des affaires juridiques pour les régler et évaluer leurs implications.

42. Après que la CEA a dénoncé, en février 2020, le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation, une nouvelle procédure d'appel à la concurrence a été lancée en mars 2020. Les propositions intermédiaires et finales ont été évaluées et, en application du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires (A/76/7/Add.13), des enquêtes approfondies ont été menées sur les prestations et les antécédents des soumissionnaires pour s'assurer de leur solidité financière. Les règles applicables à l'enregistrement des fournisseurs ont été respectées, ce qui a pris plus de temps que prévu, et la procédure s'est achevée en octobre 2021 avec la sélection d'un seul soumissionnaire qualifié. Les négociations ultérieures avec ce soumissionnaire ont abouti à l'attribution d'un contrat en août 2022. Ce contrat prévoit des gains d'efficacité liés à l'analyse de la valeur et une période d'exécution réduite (22 mois au lieu des 30 mois initialement prévus).

43. La procédure d'appel à la concurrence portant sur les systèmes de conférence et les systèmes informatiques est en cours depuis juillet 2021. En mars 2022, les propositions reçues avaient été évaluées sur le plan technique et commercial et, en application du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.13), des enquêtes approfondies sont actuellement menées sur les prestations et les antécédents des soumissionnaires. Le contrat devrait être attribué en octobre 2022 et les services correspondants devraient être fournis en même temps que les principaux travaux de rénovation.

44. L'évaluation du volet « systèmes de conférence et systèmes informatiques » a révélé que seule une partie des services prévus (à savoir les lots A et B), liés aux équipements de conférence et aux composantes audiovisuelles, avait fait l'objet de propositions des soumissionnaires, tandis que les autres services (c'est-à-dire les lots C et D), liés à l'installation des systèmes informatiques, n'étaient pas couverts par ces propositions. Les lots A et B devraient être attribués en octobre 2022, tandis que les lots C et D seront attribués ultérieurement, sans que le calendrier du projet n'en soit affecté. La CEA évalue actuellement la meilleure façon de lancer un appel à la concurrence pour les lots C et D et de recenser les fournisseurs potentiels.

45. Le contrat relatif à la restauration d'œuvres d'art, qui porte sur les vitraux du lot A, les tableaux et tentures du lot B et les petites œuvres d'art comprises dans le lot D, devrait être attribué en octobre 2022. Le contrat relatif à la restauration des petites œuvres d'art du lot C sera attribué ultérieurement, sans que le calendrier du projet n'en soit affecté.

46. En raison des retards pris dans les principaux travaux de rénovation, le volet « exposition permanente » a été reporté et fera l'objet d'une procédure de passation des marchés en 2023. Les travaux correspondants seront exécutés une fois que les principaux travaux de rénovation seront terminés.

47. La CEA a renégocié le contrat relatif aux services d'architecture et de génie civil nécessaires pour les troisième, quatrième et cinquième phases de la rénovation de l'Africa Hall. Le contrat modifié, signé en décembre 2021, inclut les services supplémentaires que doit fournir le cabinet de conseil principal à l'appui de l'exécution du projet jusqu'à son achèvement. Le cabinet de conseil principal a également appuyé la négociation du contrat relatif aux principaux travaux de rénovation en évaluant toutes les options d'analyse de la valeur proposées. Il a suspendu la prestation de services liés à la phase de construction en mars 2020 et l'a reprise en février 2022.

Savoir local et enseignements tirés de l'expérience

48. L'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall continue de s'appuyer sur les enseignements tirés d'autres grands projets de construction de l'Organisation et la CEA a notamment eu recours à un appel d'offres en plusieurs étapes pour le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation. Afin qu'ils servent à d'autres grands projets de construction de l'ONU, les enseignements tirés du projet et les meilleures pratiques recensées pendant les travaux seront ajoutés aux prochaines versions des

directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation. Parmi les enseignements appliqués au cours de la période considérée, on peut notamment citer :

a) En ce qui concerne le recours au savoir local, au cours des travaux préparatoires et du déménagement, l'entrepreneur a fait appel à la main-d'œuvre disponible localement et utilisé des matériaux (bruts) d'origine et de fabrication locales pour les travaux de génie civil, la charpenterie et une partie de la menuiserie, le mobilier et les aménagements et l'architecture paysagère. Il est prévu que cette pratique se poursuive pendant les principaux travaux de rénovation ;

b) En ce qui concerne l'application des enseignements tirés, afin de faciliter les essais des installations, la réception des travaux et la remise des bâtiments concernés par les travaux préparatoires, l'équipe de gestion du projet s'est concertée dès le début avec les parties prenantes de la CEA, notamment le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Service de la gestion des installations, le Service de la sécurité et de la sûreté et le personnel des services informatiques, et a organisé la formation du personnel concerné, soumis des listes des pièces de matériel installées et de pièces de rechange connexes, élaboré un manuel d'exploitation et de maintenance et établi le rapport final.

Services de conseil

49. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général ([A/76/308](#), par. 21), la CEA continue de recruter des consultants individuels pour qu'ils mettent leur expertise au service de l'équipe de gestion du projet et assurent des services relevant de domaines dans lesquels celle-ci ne compte pas de spécialistes. La situation actuelle est la suivante :

a) **Programmation de l'exposition.** En janvier 2022, le (la) commissaire d'exposition a été réengagé par la CEA pour une période de six mois pour aider la Section des publications et de la gestion des conférences à élaborer le plan opérationnel du bâtiment de l'Africa Hall, notamment en ce qui concerne l'exposition permanente et le centre des visiteurs. Une fois que l'exposition permanente aura été mise sur pied, la Section se chargera de la programmation ;

b) **Restauration des œuvres d'art.** Le (la) spécialiste, initialement engagé(e) en février 2018, supervise et coordonne la restauration des œuvres d'art, qui devrait avoir lieu en même temps que les principaux travaux de rénovation. À cette fin, il (elle) devrait fournir les services qu'il (elle) n'a pas encore assurés au moment où les opérations de restauration commenceront, ce qui devrait se produire en septembre 2022, et jusqu'à ce qu'elles soient terminées, à savoir mai 2024, selon les prévisions ;

c) **Mobilisation de ressources.** Comme indiqué précédemment [[A/76/308](#), par. 21 c)], la CEA a fait appel aux services d'un(e) spécialiste de la mobilisation des ressources pendant la période allant de juillet à novembre 2021, l'objectif étant de définir la stratégie de mobilisation des ressources et son plan de mise en œuvre. La stratégie sera mise en œuvre à l'aide des capacités internes de la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources du Bureau du Secrétaire exécutif et servira à attirer des contributions potentielles et à mobiliser des ressources supplémentaires pour le projet.

Planification et études techniques

50. Les études techniques relatives à l'exposition permanente de l'Africa Hall seront bientôt terminées, et la date d'achèvement a été reportée de début 2022 à décembre 2022. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les efforts déployés par la CEA pour solliciter les vues des milieux universitaires et des experts d'Addis-Abeba sur le panafricanisme et pour obtenir des documents historiques sur

ce thème, qui est l'un des trois retenus pour la future exposition permanente (les deux autres thèmes étant l'ONU en Afrique et le bâtiment de l'Africa Hall). Depuis que le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation a été attribué et que les installations de la CEA ont rouvert au public en mai 2022, la Commission sollicite la contribution des milieux universitaires et des experts d'Addis-Abeba. Ces activités sont menées en coordination avec le bureau d'Addis-Abeba de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Union africaine.

51. La Section des publications et de la gestion des conférences assurera la gestion courante de l'exposition permanente avec l'appui d'un(e) commissaire. Une fois que les études techniques seront achevées et que tous les détails de l'exposition auront été définis, la CEA lancera des procédures de passation de marchés pour plusieurs éléments essentiels, notamment les murs interactifs, les dispositifs de consultation, l'éclairage et la dotation.

État d'avancement des travaux de construction

52. Comme indiqué au paragraphe 41 du présent rapport, les travaux préparatoires et le déménagement étaient pratiquement achevés en juillet 2021 et les bâtiments concernés ont été remis aux utilisateurs en novembre 2021. Pendant la période de transfert, les utilisateurs finaux ont été formés à l'exploitation et à la maintenance des nouveaux systèmes, et les documents nécessaires (manuels d'utilisation et de maintenance, certificats de garantie et certificats de mise en service) ont été mis à leur disposition.

53. La plupart des défauts mineurs énumérés dans la liste des réserves ont été rectifiés au cours de la période de garantie, d'une durée de 12 mois, et le volet « travaux préparatoires et déménagement » a été achevé en juillet 2022. Le compte relatif à la retenue de garantie est en cours de clôture. Comme les défauts énumérés dans la liste des réserves n'ont pas tous été rectifiés (entièrement ou de manière satisfaisante) par l'entrepreneur, la CEA retiendra le montant correspondant sur le solde de la retenue de garantie et le déduira du dernier paiement versé à l'entrepreneur. Ce montant sera directement utilisé par la CEA pour rectifier les défauts restants (qui sont principalement de nature esthétique et n'ont pas d'incidences opérationnelles) et pour compenser les risques associés. Un rapport décrivant les principaux enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques recensées lors de la phase de travaux préparatoires et de déménagement sera publié par l'équipe de gestion du projet vers la fin de 2022.

54. Tous les anciens occupants de l'Africa Hall ont quitté le bâtiment, qui est actuellement vide et prêt à être remis à l'entrepreneur chargé des principaux travaux de rénovation. En raison des restrictions liées à la COVID-19 appliquées dans l'enceinte de la CEA, qui ont été partiellement levées en mai 2022, seuls quelques anciens occupants de l'Africa Hall se sont installés dans les espaces nouvellement créés par les travaux préparatoires.

55. Le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation a été attribué à l'entrepreneur sélectionné, qui s'emploie actuellement à mobiliser des ressources. Après la réunion de lancement, le chantier devrait commencer en septembre 2022.

Questions diverses

Accessibilité

56. Comme indiqué dans les précédents rapports d'activité, les études techniques relatives à la rénovation de l'Africa Hall respectent tous les principes applicables en matière d'accès équitable. Des membres de l'équipe de gestion du projet font partie des groupes de travail de la CEA sur l'accessibilité et l'inclusion, et les études

techniques relatives à la rénovation de l’Africa Hall ont servi de modèle au projet visant à rendre le reste du complexe de la CEA plus accessible et plus inclusif.

Viabilité

57. En application de la résolution [76/246 A](#) de l’Assemblée générale (sect. VIII, par. 14), la CEA suit la consommation d’eau et d’électricité dans les espaces nouvellement créés par les travaux préparatoires afin d’établir un état de référence d’ici à la fin de 2022. Comme les anciens occupants de l’Africa Hall ne se sont pas encore tous installés dans les espaces nouvellement créés, l’établissement de l’état de référence de la consommation d’énergie prendra plus de temps que prévu.

Centre des visiteurs

58. Le projet de rénovation de l’Africa Hall approuvé par l’Assemblée générale en 2015 comprend un important volet d’information sous la forme d’un centre des visiteurs et d’installations et d’expériences connexes. Les activités du centre viseront à faire de l’Africa Hall un lieu privilégié pour ceux qui souhaitent connaître l’histoire de l’Afrique et la genèse de ce qui est aujourd’hui l’Union africaine. L’objectif est de faire de l’Africa Hall l’une des attractions touristiques principales d’Addis-Abeba et de mettre en lumière le rôle que l’Organisation des Nations Unies a joué et qu’elle continue de jouer dans la promotion de la croissance, du développement et de l’amélioration du bien-être des peuples africains. Le centre permettra également d’appuyer l’objectif programmatique de la CEA, qui souhaite améliorer la communication avec ses membres et renforcer le partenariat et la coopération avec les États membres dans le cadre de son mandat général et de sa stratégie de communication.

59. Le centre des visiteurs proposera des visites destinées à différents publics et comprendra des expositions permanentes et temporaires, une borne de recherche, un espace de réunion qui permettra d’accueillir des conférences ou des discussions littéraires, une boutique de livres et de souvenirs et un café. À cette fin, un dossier de décision a été mis à jour en tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/616](#) et [A/74/7/Add.19](#)) et des demandes de l’Assemblée générale (résolutions [73/279 A](#), [74/263 A](#) et [75/253 A](#)). Ce dossier comprend des informations sur les aspects financiers du projet, une évaluation contextuelle du marché, une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques, des éléments de marchéage et les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du projet à la lumière des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. S’agissant de la viabilité, il contient également des exigences opérationnelles sous la forme du plan opérationnel du bâtiment de l’Africa Hall. À partir de tous ces éléments, le dossier de décision a permis de formuler des prévisions de recettes minimales et maximales pour deux cas de figure, selon que quatre ou huit guides seront engagés. Dans le premier cas de figure, les recettes qui pourraient être générées la première année avec quatre guides se chiffraient entre 280 000 et 500 000 dollars. Dans le second, un programme de visites comptant huit guides devrait générer entre 430 000 et 920 000 dollars. Les prévisions relatives aux flux de trésorerie permettent aussi de démontrer que le centre pourrait être une entité durable et autofinancée une fois l’allocation de démarrage versée pour la première année.

60. Les stratégies marketing recommandées permettraient au centre des visiteurs de générer les recettes maximales prévues pour le second cas de figure, mais ces recettes sont tributaires de la mobilisation de ressources pour la phase de démarrage. Lorsque le dossier de décision a été établi, il a été supposé à juste titre que, dans le cadre du projet de rénovation de l’Africa Hall, les éléments de base tels que le mobilier et le matériel seraient déjà présents et l’exposition permanente déjà conçue.

61. Les études d'avant-projet relatives à l'exposition permanente et à l'exposition itinérante sont en cours, et tiennent compte des synergies qui existent entre les activités envisagées au centre des visiteurs et les thèmes du prochain projet de la CEA sur le patrimoine (un projet entrepris par la CEA, l'Institut africain de développement économique et de planification et la Heritage Management Organization pour valoriser le patrimoine africain à l'aide de programmes ciblés visant à renforcer les capacités de gestion du patrimoine et ainsi à favoriser le développement socioéconomique par le biais des secteurs de la création et du tourisme). Pour ce faire, la CEA envisage d'explorer des thèmes communs qui mettent en valeur le patrimoine et l'histoire de l'Afrique et du panafricanisme dans la conception et le développement de l'exposition permanente et de l'exposition itinérante qui seront présentées au centre des visiteurs. L'étude d'avant-projet relative à l'exposition itinérante, et l'exposition elle-même, seront achevées d'ici à la fin de l'année 2022. En ce qui concerne l'exposition permanente, un concept créatif mettant l'accent sur l'histoire et l'architecture de l'Africa Hall sera élaboré dans le but d'offrir aux visiteurs une expérience culturelle immersive et de présenter le rôle et le mandat de l'Organisation des Nations Unies, le rôle de l'Éthiopie dans l'évolution du panafricanisme, l'histoire de la CEA et le développement de l'Africa Hall, ainsi que les sites patrimoniaux africains classés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'élaboration de ce concept créatif devrait être achevée d'ici à la fin de l'année 2022, et l'exposition devrait être mise sur pied dans la foulée.

Calendrier du projet

62. La figure III montre l'état d'avancement réel du projet au 31 juillet 2022 et le calendrier du projet mis à jour, l'achèvement de l'essentiel des travaux étant actuellement prévu pour mai 2024. La différence entre les dates des activités indiquées dans le précédent rapport d'activité et celles qui figurent dans le présent rapport, présentée dans le tableau 3, traduit les retards accumulés en raison de procédures de passation de marchés plus longues que prévu, comme expliqué tout au long du présent rapport.

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (31 juillet 2022)

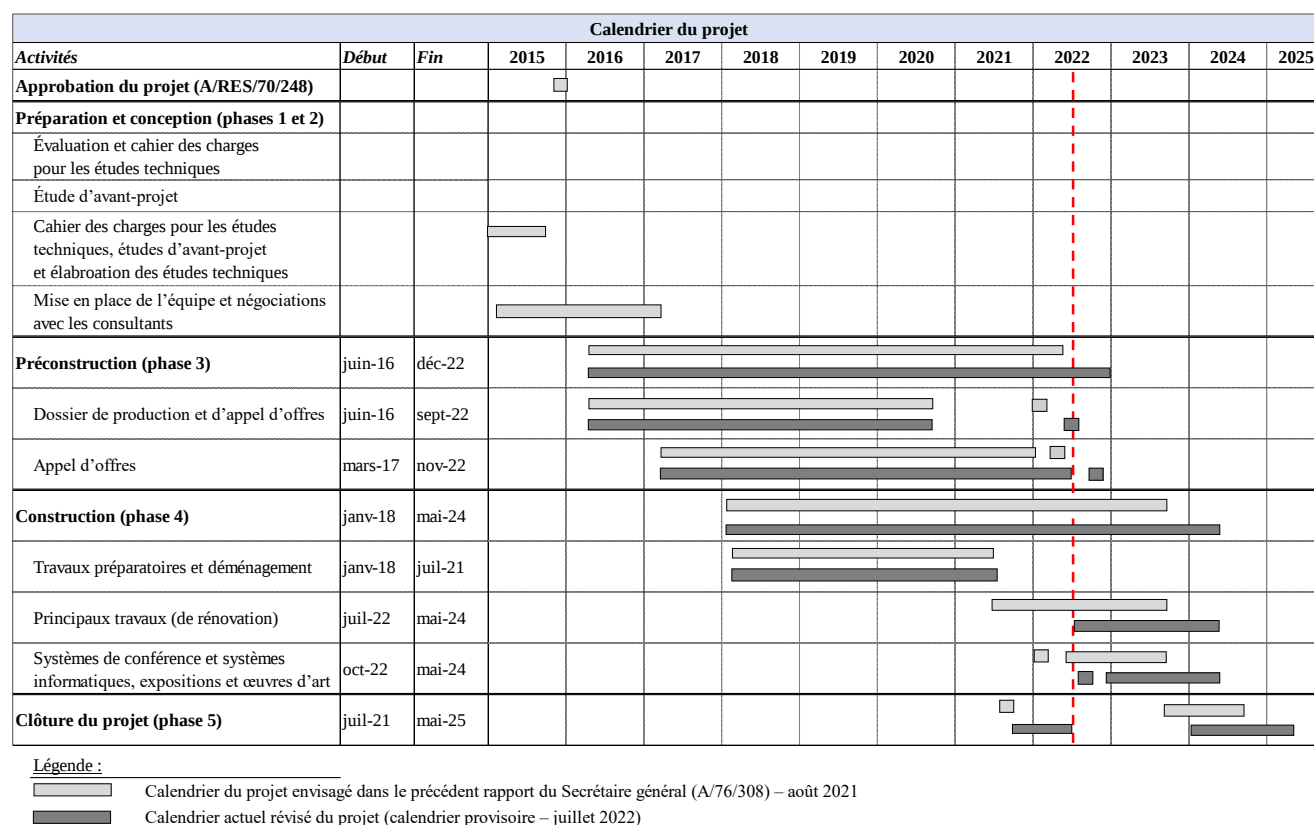


Tableau 3
Comparaison des dates des principales activités indiquées dans le précédent rapport d'activité (A/76/308) et dans le présent rapport

Activités	A/76/308		Présent rapport		Différence	Motifs
	Début	Fin	Début	Fin		
Préconstruction (phase 3)	Juin 2016	Sept. 2022	Juin 2016	Déc. 2022	Retard de 6 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Dossier de production et d'appel d'offres	Juin 2016	Mars 2022	Juin 2016	Sept. 2022	Retard de 6 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Appel d'offres	Mars 2017	Août 2022	Mars 2017	Nov. 2022	Retard de 3 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Construction (phase 4)	Juin 2018	Sept. 2023	Janv. 2018	Mai 2024	Retard de 8 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Travaux préparatoires et déménagement	Juin 2018	Mars 2021	Janv. 2018	Juillet 2021	Retard de 4 mois – terminé	Activités de construction plus longues que prévu, aujourd'hui pratiquement achevées

Activités	A/76/308		Présent rapport		Différence	Motifs
	Début	Fin	Début	Fin		
Principaux travaux (de rénovation)	Avril 2021	Sept. 2023	Juillet 2022	Mai 2024	Retard de 8 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Systèmes de conférence et systèmes informatiques, expositions et œuvres d'art	Janv. 2022	Sept. 2023	Oct. 2022	Mai 2024	Retard de 8 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Clôture du projet (phase 5)	Juillet 2021	Sept. 2024	Juillet 2021	Mai 2025	Retard de 8 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu

VI. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et dépenses prévues jusqu'à la fin de 2022

63. Dans ses résolutions [71/272](#) A, [72/262](#) A, [73/279](#) A et [74/263](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2021, dont : a) 3 875 200 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 32 344 700 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 321 800 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme.

64. Au 31 juillet 2022, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 13 809 000 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2022 étaient estimées à 10 771 700 dollars, comme indiqué dans le tableau 4. Le niveau relativement faible des dépenses s'explique par le fait que le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation, volet le plus important du projet de rénovation de l'Africa Hall, n'a pas été exécuté comme prévu et qu'un nouvel appel à la concurrence a dû être lancé, comme expliqué plus haut dans le présent rapport.

Tableau 4

Dépenses effectives au 31 juillet 2022 et dépenses prévues jusqu'à la fin de 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour la période 2016-2021	Dépenses cumulées depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2022	Dépenses prévues du 1 ^{er} août au 31 décembre 2022	Montant estimatif total des dépenses pour 2016-2022	Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2022
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	21 649,2	2 532,2	8 924,7	11 456,9	10 192,3
2. Services spécialisés	5 731,6	5 230,0	656,4	5 886,4	(154,8)
3. Hausse des coûts	945,9	0,0	473,8	473,8	472,1
4. Imprévus	4 027,0	0,0	357,1	357,1	3 669,9
Total partiel (chapitre 33)	32 353,7	7 762,2	10 412,0	18 174,2	14 179,5
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	3 875,2	5 679,7	257,7	5 937,4	(2 062,2)
Total partiel (chapitre 18)	3 875,2	5 679,7	257,7	5 937,4	(2 062,2)

	<i>Crédits ouverts pour la période 2016-2021</i>	<i>Dépenses cumulées depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2022</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} août au 31 décembre 2022</i>	<i>Montant estimatif total des dépenses pour 2016-2022</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2022</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité (agents de sécurité)	321,8	367,1	102,0	469,1	(147,3)
Total partiel (chapitre 34)	321,8	367,1	102,0	469,1	(147,3)
Total	36 550,7	13 809,0	10 771,7	24 580,7	11 970,0
Dont financement par des contributions volontaires	9,0	—	—	—	9,0
Dont financement par l'ouverture de crédits	36 541,7	13 809,0	10 771,7	24 580,7	11 961,0

65. Comme le montre le tableau 4, le solde inutilisé devrait se chiffrer à 11 970 000 dollars au 31 décembre 2022.

Ressources nécessaires pour 2023

66. Les ressources nécessaires pour 2023 sont indiquées dans le tableau 5. Le montant total des dépenses prévues pour 2023 s'élève à 18 214 000 dollars, répartis comme suit :

- a) Un montant de 1 038 700 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira les dépenses relatives :
 - i) au maintien de l'équipe de gestion du projet (971 700 dollars) ;
 - ii) aux consultants individuels fournissant sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe (60 000 dollars) ;
 - iii) aux voyages effectués par l'équipe et par le personnel d'appui du Siège, qui seront limités au strict minimum (7 000 dollars) ;
- b) Un montant de 16 990 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui couvrira :
 - i) les coûts de construction (15 200 000 dollars) liés à l'exécution des principaux travaux de rénovation, à l'installation des systèmes de conférence et des systèmes et réseaux informatiques et à la restauration des œuvres d'art ;
 - ii) les coûts des services spécialisés (1 228 000 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé de boucler les études techniques et d'apporter un appui à l'équipe de gestion du projet dans la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou sur d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ;
 - iii) une réserve pour imprévus (562 700 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;
- c) Un montant de 184 600 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agents de sécurité.

Tableau 5
Ressources nécessaires pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses prévues en 2023	Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2022	Montant net des besoins de financement pour 2023
	(a)	(b)	(c) = (a) – (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	15 200,0	10 192,3	5 007,7
2. Services spécialisés	1 228,0	(154,8)	1 382,8
3. Hausse des coûts	0,0	472,1	(472,1)
4. Imprévus	562,7	3 669,9	(3 107,2)
Total partiel (chapitre 33)	16 990,7	14 179,5	2 811,2
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	1 038,7	(2 062,2)	3 100,9
Total partiel (chapitre 18)	1 038,7	(2 062,2)	3 100,9
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité (agents de sécurité)	184,6	(147,3)	331,9
Total partiel (chapitre 34)	184,6	(147,3)	331,9
Total	18 214,0	11 970,0	6 244,0
Dont financement par des contributions volontaires	9,0	9,0	0,0
Dont financement par l'ouverture de crédits	18 205,0	11 961,0	6 244,0

67. Les dépenses prévues pour 2023, qui s'élèvent à 18 214 000 dollars, seraient en partie financées par les crédits ouverts et les quotes-parts déjà versées les années précédentes par les États Membres, par les crédits dont l'ouverture est demandée dans le présent rapport et par les contributions volontaires reçues et non utilisées. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel de travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé des quotes-parts versées par les États Membres, qui devrait s'élever à 11 970 000 dollars au 31 décembre 2022, sera reporté et servira à couvrir en partie les besoins de financement en 2023.

VII. Prochaines étapes

68. Les mesures à prendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Mobiliser les ressources afférentes au financement des services de construction prévus dans le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation et s'assurer de la prestation de ces services ;
- b) Entamer l'exécution des contrats relatifs à la restauration des œuvres d'art (lots A, B et D) ;
- c) Attribuer un contrat à une entreprise pour que celle-ci puisse commencer à fournir des services liés aux équipements de conférence et aux composantes audiovisuelles (lots A et B) ;

- d) Recenser les entreprises susceptibles de fournir les services restant à attribuer (lots C et D) pour l'installation des systèmes informatiques ;
- e) Boucler les études techniques concernant l'exposition permanente et lancer un appel d'offres concernant les services connexes ;
- f) Publier le rapport sur les enseignements tirés du volet « travaux préparatoires et déménagement » ;
- g) Aider la Section des publications et de la gestion des conférences à mettre la dernière main au plan opérationnel du bâtiment de l'Africa Hall, notamment en ce qui concerne le centre des visiteurs et l'exposition permanente.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

69. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note du rapport du Secrétaire général ;
- b) Ouvrir un crédit net de 6 244 000 dollars aux fins de l'exécution du projet en 2023, soit 3 100 900 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 2 811 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 331 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme pour 2023, qui sera imputé sur le fond de réserve.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total indiqué dans le présent rapport	Prévisions figurant dans le document A/76/308	Variation
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)													
1. Coûts de construction													
1.1 Travaux de construction													
1.1.1 Infrastructures liées à d'autres bâtiments (prévues pendant les travaux préparatoires et le déménagement)	—	—	54,6	354,3	14,7	—	50,0	—	—	—	473,6	473,7	(0,1)
1.1.2 Principaux travaux de construction (y compris dans l'immeuble Le Congo)	—	—	—	—	—	—	6 520,2	10 432,3	8 737,0	391,2	26 080,7	23 096,3	2 984,4
1.1.3 Nouveau centre des visiteurs (bâtiment d'entrée des visiteurs)	—	—	—	—	—	—	257,3	411,6	344,7	15,4	1 029,0	1 201,6	(172,6)
1.1.4 Ouvrages extérieurs (limites intérieures), infrastructures, fontaines et jardinage	—	—	—	—	—	—	671,4	1 074,2	899,7	40,3	2 685,6	3 224,3	(538,7)
1.1.5 Ouvrages extérieurs (limites extérieures), parc de stationnement réservé aux visiteurs, portail et clôture	—	—	—	—	—	—	201,2	321,9	269,6	12,1	804,8	687,3	117,5
1.2 Travaux préparatoires et déménagement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.2.1 Immeuble Le Congo	—	—	285,4	717,0	90,5	11,9	103,6	—	—	—	1 208,4	1 208,4	0,0
1.2.2 Immeuble le Nil	—	—	174,1	640,9	38,8	30,7	44,2	—	—	—	928,7	928,8	(0,1)
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	—	—	—	—	—	—	1 000,0	2 300,0	500,0	100,0	3 900,0	3 900,0	—
1.4 Restauration des œuvres d'art	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.4.1 Lot A – vitrail	—	—	—	—	—	—	100,0	87,5	108,0	4,5	300,0	665,0	(365,0)
1.4.2 Lots B et D – tableaux, tentures et œuvres murales	—	—	—	—	—	—	60,0	105,0	130,5	4,5	300,0	275,0	25,0

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total indiqué dans le présent rapport	Prévisions figurant dans le document A/76/308	Variation
1.4.3 Lot C – autres petites œuvres d'art	–	–	–	–	–	–	10,0	17,5	21,8	0,8	50,1	50,0	0,1
1.5 Exposition permanente (organisation)	–	–	–	–	–	–	–	450,0	251,0	–	701,0	701,0	–
2. Services spécialisés													
2.1 Cabinet de conseil principal	1 104,7	1 621,1	960,5	538,3	308,8	303,5	854,2	1 197,8	1 015,7	220,0	8 124,6	7 767,1	357,5
2.2 Cabinet de conseil en gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	20,2	20,2	20,2	16,8	180,7	140,4	40,3
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	26,2	–	–	10,0	10,0	5,0	–	112,8	99,1	13,7
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–	–	473,8	–	–	–	473,8	1 373,8	(900,0)
4. Imprévus	–	–	–	–	–	–	357,1	562,7	403,1	9,9	1 332,6	3 127,7	(1 795,1)
Total partiel (chapitre 33)	1 106,3	1 631,5	1 577,0	2 276,7	483,1	366,3	10 733,2	16 990,7	12 706,3	815,5	48 686,4	48 919,5	(233,1)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)													
5. Gestion du projet													
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	197,2	862,4	770,1	887,2	839,2	859,1	861,8	875,3	420,5	–	6 572,8	6 163,9	408,9
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège (50 % des coûts)	–	14,2	93,5	96,1	99,0	96,4	96,4	96,4	45,1	–	637,1	576,6	60,5
5.3 Consultants et experts (communication, organisation de l'exposition, œuvres d'art, etc.)	–	5,6	19,5	9,6	–	–	30,0	60,0	30,0	–	154,7	244,7	(90,0)
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	–	–	10,0	7,0	2,6	–	109,9	110,0	(0,1)
Total partiel (chapitre 18)	213,7	902,7	920,8	1 008,5	938,2	955,5	998,2	1 038,7	498,2	0,0	7 474,5	7 095,2	379,3
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)													
6. Sécurité (agents de sécurité)	0,0	26,7	104,1	113,7	123,6	(40,1)	141,0	184,6	81,8	0,0	735,4	881,6	(146,2)
Total partiel (chapitre 34)	0,0	26,7	104,1	113,7	123,6	(40,1)	141,0	184,6	81,8	0,0	735,4	881,6	(146,2)
Total	1 320,0	2 560,9	2 601,9	3 398,9	1 544,9	1 281,7	11 872,4	18 214,0	13 286,3	815,5	56 896,3	56 896,3	–

Annexe II

A. Dépenses mensuelles du projet au 31 juillet 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total par catégorie</i>	<i>Total par an</i>	<i>Total général</i>
2016	Coûts de construction (chapitre 33)															
	Services spécialisés (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	1,4	1,3	68,1	17,8	999,3	18,4	1 106,3	1 320,1	
	Gestion du projet (chapitre 18)	–	–	–	4,0	31,7	59,7	17,8	20,9	17,8	26,3	17,8	17,8	213,8		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
2017	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 560,8	
	Services spécialisés (chapitre 33)	(110,3)	0,0	975,6	–	–	–	7,6	102,9	0,9	654,8	–	–	1 631,5		
	Gestion du projet (chapitre 18)	185,5	1,1	111,1	79,6	70,6	62,7	59,1	62,5	70,8	72,6	52,2	74,9	902,7		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	–	–	–	–	–	–	–	–	5,5	6,9	6,6	7,6	26,6		
2018	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	29,1	99,8	–	34,0	68,0	0,0	283,3	514,2	2 602,0	
	Services spécialisés (chapitre 33)	49,1	–	0,5	361,2	48,0	48,0	48,0	100,8	48,0	29,5	186,9	143,0	1 063,0		
	Gestion du projet (chapitre 18)	59,6	37,7	53,8	38,5	75,0	42,7	102,3	120,4	105,1	80,1	109,1	96,4	920,7		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	6,9	6,7	4,8	7,0	7,3	7,7	6,6	8,1	18,4	10,7	9,4	10,5	104,1		
2019	Coûts de construction (chapitre 33)	–	348,3	115,7	360,0	142,2	–	54,5	–	444,2	164,1	0,0	109,2	1 738,2	3 398,6	13 808,9
	Services spécialisés (chapitre 33)	70,9	48,0	97,5	48,0	–	–	–	–	180,5	45,6	47,8	–	538,3		
	Gestion du projet (chapitre 18)	70,2	71,7	61,6	85,6	80,3	64,2	117,1	81,7	92,6	76,3	72,8	134,4	1 008,5		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	10,8	9,3	9,6	9,6	10,1	10,0	6,7	9,4	8,3	8,3	11,2	10,3	113,6		
2020	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	38,2	–	–	–	–	–	–	–	105,8	–	144,0	1 544,9	
	Services spécialisés (chapitre 33)	10,1	141,0	–	91,2	76,7	10,1	–	10,1	–	–	–	–	339,2		
	Gestion du projet (chapitre 18)	77,8	263,9	99,0	89,4	82,9	82,9	(125,7)	83,2	77,5	25,1	114,3	67,7	938,0		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	11,7	9,9	9,7	9,6	10,3	10,0	10,0	10,9	10,3	9,1	12,6	9,6	123,7		
2021	Coûts de construction (chapitre 33)	0,0	0,0	42,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	42,6	1 281,8	
	Services spécialisés (chapitre 33)	117,6	10,1	24,7	100,0	–	–	–	10,1	22,5	28,6	10,1	–	323,7		
	Gestion du projet (chapitre 18)	56,8	89,0	67,4	89,0	80,9	64,7	90,1	95,7	55,2	77,6	85,0	104,1	955,5		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	8,8	9,0	9,1	9,2	9,1	9,3	9,0	9,6	10,1	9,8	10,1	(143,1)	(40,0)		
2022	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	93,2	0,0	87,9	–	–	–	–	–	181,1	1 100,7	
	Services spécialisés (chapitre 33)	–	–	–	65,0	32,5	42,6	75,4	–	–	–	–	–	215,5		
	Gestion du projet (chapitre 18)	147,9	86,4	102,7	116,6	133,0	78,5	9,9	–	–	–	–	–	675,0		
	Dépenses de sécurité (chapitre 34)	–	–	–	9,2	10,2	9,7	0,0	–	–	–	–	–	29,1		

B. Dépenses totales du projet au 31 juillet 2022, par catégorie

<i>Catégorie</i>	
Coûts de construction (chapitre 33)	2 620,1
Services spécialisés (chapitre 33)	5 217,5
Gestion du projet (chapitre 18)	5 614,2
Dépenses de sécurité (chapitre 34)	357,1
Total	13 808,9

Annexe III

Utilisation de la réserve pour imprévus (dépenses et fonds préaffectés)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>A/71/333</i>	<i>A/72/374</i>	<i>A/73/355</i>	<i>A/74/328</i>	<i>A/75/319</i>	<i>A/76/308</i>	<i>Présent rapport</i>	<i>Total</i>
Réserve pour hausse des coûts approuvée								6 086,90
Montants prélevés								
Variation des coûts de construction	(180,5)	(200,0)	(4 332,6)	–	–	–	(900,0)	(5 613,1)
Total partiel (montants prélevés sur la réserve pour hausse des coûts)	(180,5)	(200,0)	(4 332,6)	–	–	–	(900,0)	(5 613,1)
Solde disponible de la réserve pour hausse des coûts								473,80
Réserve pour imprévus approuvée								8 736,9
Montants prélevés								
1. Variations des coûts de construction	–	(7,0)	(155,9)	(947,2)	(309,5)	–	(2 028,1)	(3 447,7)
2. Variations des coûts des services spécialisés	(138,5)	(267,9)	176,3	8,8	–	(1 052,2)	–	(1 273,5)
3. Variations des coûts de gestion du projet	–	(149,8)	261,7	–	(2 545,0)	166,4	379,3	(1 887,4)
4. Variations des coûts de la sécurité	–	–	(184,8)	–	(463,2)	(1,5)	(146,2)	(795,7)
Total partiel (montants prélevés sur la réserve pour imprévus)	(138,5)	(424,7)	97,3	(938,4)	(3 317,7)	(887,3)	(1 795,0)	(7 404,3)
Solde disponible de la réserve pour imprévus								1 332,6